



Direction régionale  
Corse

Madame la Préfète de la Corse du Sud  
Préfecture de la Corse du Sud  
DPPCL  
Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement  
Palais Lantivy  
Cours Napoléon  
20000 AJACCIO

Ajaccio, le 28 novembre 2018

Service actions forestières  
Les jardins de Toga - Bât. C  
Chemin de Furcone  
20200 Bastia  
Tél. : 04 95 32 81 90  
Fax : 04 95 32 61 63

**N.Réf :** CD/BA/N°0131/2018

**Objet :** Enquête Publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvements et de dérivation des eaux (source de Libio).

Madame la Préfète,

Nous avons été informés par Madame le Maire de Murzo par courrier du 29/10/2018, reçu dans nos services le 16 novembre, de l'ouverture d'une enquête publique par arrêté préfectoral n° 2A-2018-09-27-00 permettant l'alimentation en eau potable (source de Libio) de la commune de Murzo,

Je vous informe que nous nous sommes rapprochés de Madame le Maire le 16/11/2018 (date de clôture de l'enquête), et lui avons fait part des préconisations suivantes, à prendre en compte dans la cadre de la gestion forestière de l'emprise foncière concernée par ces ouvrages :

- Ce captage est situé en forêt territoriale de Libio relevant du régime forestier, propriété de la Collectivité de Corse, dont la gestion est confiée à l'Office National des Forêts.
- L'instauration d'un périmètre de protection immédiat (PPI) clôturé autour du captage destiné à l'alimentation en eau potable (afin d'éviter toute intrusion, détérioration des installations et déversement de substances polluantes) selon les modalités à définir dans l'arrêté préfectoral à venir – Ce périmètre a pour but de préserver l'eau potable des pollutions accidentelles, ponctuelles ou malveillantes.

- La régularisation foncière de ces installations via une concession entre la commune de Murzo, exploitant et propriétaire des ouvrages et la Collectivité de Corse, propriétaire du sol.  
Une expropriation présenterait en effet le risque de créer une enclave en forêt territoriale.

J'adresse une copie de ce courrier à la Collectivité de Corse, propriétaire du sol et à la commune de Murzo, exploitant et propriétaire des ouvrages, pour information et suivi du dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération la meilleure.

Le Chef du Service Forêt Bois,

Daniel CAMBON